

**Compte-rendu des décisions du conseil municipal
du 02 février 2021**

Etaient présents : Carole BRIAND, Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Emmanuel GUEGUEN, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Cyrille LE GUEN, Sandrine LE GOFF, Danièle LE STER, Daniel MAZE, Christophe PETIT, Anne-Marie RIOU, Camille RIOU, Blandine SCHLEWER, Christelle TREUT

Était absent et représenté : Jean-Christophe MAHE

Secrétaire de Séance : Anne-Marie RIOU

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020

- Présentation du Compte de Gestion par Mme Régine HADO, trésorière
- Présentation du Compte Administratif par Le Maire

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES				
	Titres émis	666 365,91 €	1 747 468,43 €	2 413 834,34 €
DEPENSES				
	Mandats émis	639 794,90 €	1 412 061,36 €	2 051 856,26 €
RESULTAT EXERCICE		26 571,01 €	335 407,07 €	361 978,08 €
RESULTAT REPORTE		-40 631,78 €	329 569,99 €	288 938,21 €
RESULTAT CUMULE		-14 060,77 €	664 977,06 €	650 916,29 €

Le compte de gestion et le compte administratif ont été voté à l'unanimité.

Le conseil municipal a décidé d'affecter 384 977.06€ en section investissement soit un solde disponible en excédent reporté de 280 000 €.

18 Voix POUR



TAUX D'IMPOSITION 2021, INTEGRATION DU TAUX DEPARTEMENTAL

Dans un courrier en date du 24 décembre, la préfecture du Finistère a adressé une note à l'ensemble des élus du département concernant la définition du taux de fiscalité directe locale et les conséquences de la suppression de la TH (loi de finance).

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021 sera désormais égal à la somme du taux communal et du taux départemental qui s'établit dans le Finistère à 15.97%. A ce titre, il doit figurer dans la délibération. En outre, un coefficient correcteur (COCO), destiné à compenser l'éventuelle perte de ressources liée à la disparition de la TH sur les résidences principales sera à prendre en considération. La préfecture invite donc les élus à attendre l'état de notification des bases prévisionnelles 2021 pour voter les taux.

L'assemblée a voté les taux le 15 décembre 2020. La délibération a été adressé au contrôle de légalité qui par retour de courrier en date du 23/12/2020 nous demande le retrait de la délibération et de procéder à un nouveau vote lorsque la notification des bases sera transmise aux communes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le retrait de la délibération n°2020/65 Fixation des taux d'imposition 2021 et attendons l'état de mars pour définir le taux 2021.

ENVELOPPE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE CANTINE

La commune d'Edern dispose d'une cantine municipale pour les enfants des écoles publiques et privées en centre bourg. Le bâtiment a été construit en 1985 dans le prolongement de la mairie. Des travaux de réaménagement et une extension ont été réalisés en 2008.

3 architectes ont été sollicités

Le conseil municipal décide à l'unanimité de

- **valider le montant estimatif des travaux de rénovation de la cantine à 150 000€**
- **autoriser le maire à contractualiser avec le cabinet de Mme Morel pour taux d'honoraire à 12%**
- **autoriser Mr Le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises**